

Ecrit par le 5 février 2026

# CCI / CMA : les deux chambres signent une convention de coopération



**Vendredi 16 juin, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et celle de métiers et de l'artisanat (CMA) ont signé une convention de coopération.**

Renforcer la collaboration opérationnelle sur des enjeux stratégiques, détecter les synergies efficientes et déployer plus d'actions communes ? C'est l'objet de la convention liant pour 4 ans les deux chambres régionales dont les réseaux se mobilisent auprès de 550 000 entrepreneurs dans les territoires : artisans, commerçants, industriels, indépendants... Les objectifs de cette convention sont d'accentuer la coordination [CCI/CMA](#), d'initier des actions communes et de poursuivre la contribution au sein du club de la conjoncture et du collectif des acteurs économiques.

« Avant même cette convention, la coopération était déjà concrète pour les équipes CMA et CCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur : des actions menées conjointement sur les territoires pour redynamiser les centres-villes, faciliter les transitions, soutenir chaque étape de l'entrepreneuriat, accompagner face aux difficultés, a déclaré Philippe Renaudi, président de la CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif aujourd'hui et à l'horizon 2026 est de travailler de concert sur des enjeux comme l'international,

Ecrit par le 5 février 2026

l'apprentissage, le foncier économique... Ce rapprochement se fait en cohérence, en conservant les spécificités de nos chambres consulaires. »

« La volonté commune est bien de maintenir des relations de proximité privilégiées avec les entreprises pour les soutenir et les accompagner tout au long de leur vie, a poursuivi [Yannick Mazette](#), président de la CMA de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Très impliqué sur les problématiques environnementales comme la formation des jeunes et l'emploi, l'objectif à l'horizon 2026, comme précisé par le Président Renaudi est bien de travailler de concert sur les enjeux majeurs pour le développement de notre région, de nos entreprises, de notre jeunesse qui représente notre avenir. »



Yannick Mazette (à gauche) et Philippe Renaudi (à droite) signent la convention de coopération ©

Ecrit par le 5 février 2026

DR

J.R.

---

## La CCI de Vaucluse, la chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre d'agriculture relancent l'interconsulaire



Ecrit par le 5 février 2026

## **La semaine dernière, la CCI de Vaucluse, la chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre d'agriculture ont officiellement relancé l'interconsulaire, association en sommeil depuis 2018.**

Cette décision, effective avec la constitution de son bureau, avait été annoncée par les 3 présidents en début d'année lors de la cérémonie des [vœux du monde économique](#) commune aux 3 institutions. Gilbert Marcelli, président de la CCI de Vaucluse, a été élu à la présidence tournante de l'interconsulaire pour un mandat de 18 mois.

[Lire également : « Vœux du monde économique vauclusien : la volonté de chasser en meute »](#)

### **Une feuille de route axée sur l'eau**

L'interconsulaire a dressé sa feuille de route et a choisi de travailler en priorité sur l'eau, thématique commune aux 3 chambres et faisant écho au « Plan Eau » présenté le 30 mars dernier par le président Macron. Pour rappel, ce plan national de sobriété et d'efficacité vise à redéfinir, en lien avec les collectivités, une politique de gestion de l'eau pour l'adapter aux enjeux du changement climatique. A court terme, il s'agit de préparer l'été prochain et éviter au maximum les coupures d'eau potable.

Au niveau de l'interconsulaire, les réflexions et les travaux porteront sur la préservation des ressources, la gestion de l'eau et sa réutilisation.

### **L'énergie, une question centrale**

Via l'interconsulaire, les 3 chambres entendent continuer à accompagner leurs ressortissants sur les problématiques d'énergie. L'objectif : informer, soutenir et identifier des solutions rapides sur les dispositifs de financements. Pour ce faire, des actions seront menées en lien avec les élus et les collectivités territoriales.

Ensemble, les 3 chambres représentent un total de 77 000 ressortissants et 156 000 salariés.

J.R.